VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX LOTS SUR LA RUE STATE,

Près du Nouveau Chemin de Fer.

(Ces lots seront vendus séparément)

Propriété de Magasin, sur la rue Magasins,

Près du Marché Magasins.

Attrayant Cottage simple,

1206 RUE HARMONIE.

Quatre Magasins en Briques

Rue Magasins, près du Marché Neuvième.

No 1115 RUE NEUVIEME,

—AUSSI—

Le Charmant Cottage Elevé,

3133 rue du Camp, coin Neuvième.

—ET—

Les Cottages Doubles,

2020-22 et 2024-26 rue Sixième.

A L'ENCAN ! ! !

A la Bourse, No 311 rue Baronne

Jeudi, 10 septembre 1903, à midi.

Succession de CARL KUMMEL.

No 70.765—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 6 août 1903, et adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 10 septembre 1903, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° Dix lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans ce qui autrefois se nommait Bloomingdale et désignés par les numéros 121 et 130 inclusivement sur un plan de Bloomingdale, fait par Benjamin Buisson, voyer, de la paroisse Jefferson, le 12 Nov. 1836, et déposé en l'étude de Wm Y. Lewis, alors un notaire en cette ville. Les lots 121, 122, 123 et 124 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue State, et les lots 125 à 130 inclusivement, mesurant chacun 40 pieds de face à la rue State, tous ayant une profondeur irrégulière et bornée dans le fond par la propriété maintenant ou dernièrement appartenant à Cornelius Hurst. Tout le dessus en mesure américaine et comme il est démontré sur le plan par Edgar Pilié, voyer, le 20 juillet 1899, annexé à un acte pardevant Théodore Cotonio, notaire, le 3 août 1899, enregistré le 3 août 1899, livre des transferts No 173 fo 616. Ces lots seront vendus chacun séparément.

2° Trois lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins St André Ste Marie et Constance et désignés par les Nos 8, 9 et 10, sur un plan de Hugh Grant, voyer, annexé en l'étude de L. E. Kenny ancien notaire en cette ville, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun vingt pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de vingt et un pieds, cinq pouces et dix lignes, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine, acquis le 10 janvier 1879, Bureau des transferts, livre 109, fo. 698.

Les améliorations consistant en un magasin simple à deux étages en briques connus comme 2918-24 rue Magasin. La propriété est en face du Marché Magasins et rapportant un bon revenu.

3° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et améliorations y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, Pleasant Camp et Chestnut, laquelle portion de terre commençant à une distance de quarante pieds de l'encoignure des rues Camp et Harmonie et mesurant en mesure américaine quarante pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de E. F. Schmidt par acte pardevant John [illegible] ancien notaire, le 28 janvier 1880, et enregistré dans le livre 112 folio 22 du bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

4° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 94 borné par les rues Magasins, Camp, Neuvième et Harmonie et mesurant soixante et un pieds [illegible] pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre-vingt-dix [illegible] pieds onze pouces, acquis le 3 février 18[illegible] Livre du Bureau des Transferts [illegible]. Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connus comme 3115-17-21-25 rue Magasins. La propriété est près du marché de la rue Neuvième et rapporte de bons revenus et est d'un placement excellent.

5° Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Magasins, Harmonie et Camp, et désigné comme lot 24 mesurant trente et un pieds [illegible] pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur de cent vingt [illegible] pieds entre lignes parallèles, acquis [illegible] 1892 livre 146 folio 279 du Bureau des Transferts. Les améliorations sont connues comme No 1115 rue Neuvième.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur [illegible] portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur devant payer les taxes d'Etat de 1903 en plus et au dessus de son enchère. Les loyers de la propriété jusqu'à la date du passage de l'acte de vente devant appartenir à la succession. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter ces billets. Les actes de vente devant être passés pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs. Le dépôt usuel de 10 0/0 pour lier la vente devant être déposé par les acquéreurs au moment de l'adjudication.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

Aussi au même moment et endroit et sous les mêmes conditions de vente annoncé ci-dessus, je vendrai:

1. Le cottage résidence attrayant, No 3133 rue du Camp, à l'encoignure Neuvième, d'après le plan.
2. Le cottage double, Nos 2020-22 rue Sixième, entre les rue Remparts et Saratoga, d'après le plan.
3. Le cottage double, Nos 2024-26 rue Sixième, entre les rues Remparts et Saratoga, d'après le plan.

J. J. McLoughlin, avocat.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 303 rue Baronne.

9 août—9 16 23 30—sept 6 10

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double de Choix et l'Emplacement d'Affaires,

A l'encoignure des rues St-Thomas et Erato,

Maintenant occupée et faisant de bonnes affaires.

La Résidence Double à Deux Etages,

1208, 1210 rue Thomas, près de la rue Erato.

Contenant quatre chambres de chaque côté.

Succession de Mary Elisabeth Killeen.

No 69,863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 15 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 6 avril 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 72 du dit district borné par les rues Erato, St Thomas, Thalie et Tchoupitoulas et mesurant en mesure anglaise, vingt sept (27) pieds de face à la rue Erato, sur soixante dix neuf (79) pieds neuf (9) pouces de profondeur et façade à la rue St Thomas, formant l'encoignure des rues St Thomas et Erato étant la même propriété que [illegible] Mary E. Killeen a acquise par achat des héritiers de William Watson par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, daté le 1er juin 1869 enregistré dans le Bureau des transferts, livre 96 folio 149.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat et autres clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1903 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Ces propriétés ensembles sont louées au taux de $44 par mois.

J. F. Walton, avocat.

9 août—9 16 23 30—sept 6 13 15

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

[Un cottage double, loué $14 00.]

Succession de Mme Dominique Guérin.

No 71,137 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI, le 22 septembre 1903—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 14 août 1903, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français, St Claude, Touro et Remparts, mesurant trente six pieds (36') trois pouces (3") et une ligne (1''') de face à la rue Français sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Walter L. Gleason, notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur, No 846 rue Commune.

Robert Legier, avocat.

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la liquidation de la Southwestern Building and Loan Association

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,923—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Thomas W. Castleman, C. H. Clark et Jules Cassard, commissaires de liquidation dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Carroll & Carroll, avocats.

4 sept—4—13

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Patrick Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71,1[illegible] Division C—Attendu que Mme Margaret Grosinger, veuve de Patrick Gallagher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Gallagher, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Jno. E. Fisher, avocat.

4 sept—4 8 13

Succession de A. Mercadal

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 69 7[illegible] Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Isabelle Peabody Mercadal, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dejean, Bart & Deragre, V[illegible] Levy, avocats.

2 sept—2 6 1[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous Etes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903. Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408-10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne; un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1231 RUE DUMAINE, — No 1401 RUE DUMAINE, — Nos 1823-25 RUE DUMAINE,
Nos 1813-15 RUE DUMAINE, — No 1801 RUE DUMAINE, — Nos 1832-34 RUE DUMAINE,
Nos 1900-02 AVE ESPLANADE — Nos 1523-25 RUE CONTI — Nos 408-10 RUE N. VILLERE,
Nos 418-20-22-24-26-28 N. VILLERE, — Nos 430-32-34 N. VILLERE — No 1518 RUE ST-LOUIS,
Nos 1538-40 RUE ST-LOUIS, — No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ — Nos 112-14 RUE N. GALVEZ

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI, PETER GALLAGHER, un encanteur dûment licencié offrira en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, dans l'affaire de la succession du défunt Gottfried Hollerbach, et de sa femme décédée Jacobina Seither, No 70,623 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en vertu d'un jugement rendu dans la succession ci dessus intitulée et numérotée, par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 28 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D de ladite Cour, le 5 août 1903, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D. de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 11 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B. Sommerville juge de la Paroisse d'Orléans, le 11 août 1903, homologant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci dessus intitulée et numérotée No 70,623, la propriété ci-après décrite, à savoir—

PREMIEREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payées en entier du fonds capital de la "Suburban Building and Loan Association," de la valeur au pair de cent ($100) dollars chacun,

DEUXIEMEMENT—Un coffre fort en fer.

Nos 430 32 34 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le dit lot mesurant cinquante quatre (54') pieds neuf (9") pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré; cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63') pieds et six (6''') lignes et soixante trois (63) pieds six (6''') lignes sur la ligne du côté opposé.

No 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti et désigné par lettre E, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel, mesurant trente deux (32) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE. — UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St-Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de cinquante quatre (54) pieds, neuf (9") pouces et une (1''') ligne de l'encoignure des rues St Louis et Villeré, et mesurant vingt six (26) pieds, sept (7) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Villeré, sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds, neuf (9) pouces de largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur n'importe lequel côté de ladite allée adjacent audit lot sur sa ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 422-24 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre "C", sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer sous la date du 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre mesure vingt-quatre (24) pieds un (1) pouce de face à la rue Villeré [illegible] pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage de deux allées communes adjacentes audit lot sur ses deux lignes de côté et mesurant [illegible] la plus près de la rue St Louis deux (2) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur, et l'autre la plus près de la rue Conti, mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et auxdites profondeur chacune desdites allées convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 418-20 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt six (26) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face à la rue Villeré, sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8") pouces dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt-sept (27) pieds un (1") pouce de profondeur, et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée, laquelle dite allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St-Louis.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS, UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti, désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de Cour, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit lot mesurant vingt-huit (28') pieds cinq (5) pouces de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 1421 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

NEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Marais et Villeré, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE.

DIXIEMEMENT—Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Féliciana, Robertson et l'avenue Claiborne, désignés par les Nos vingt-deux (22), vingt trois (23) et vingt-quatre (24), sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No vingt deux (22) mesurant trente et un (31) pieds de face à la rue Clouet, cent deux (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No vingt trois (23) est contigu au lot No vingt deux (22) et mesurant trente et un (31) pieds, deux (2) pouces et six (6) lignes de face à la rue Clouet, cent deux (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur et façade sur l'avenue Claiborne, entre lignes parallèles, et le lot No vingt quatre (24) est contigu aux lots Nos vingt deux (22) et vingt trois (23) dans leurs fonds et mesurant trente (30) pieds de face à l'avenue Claiborne sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Nos 408-410 RUE N. VILLERE UNE BATISSE EN BOIS A DEUX ETAGES AVEC FOUR A PAINS, OCCUPEE COMME RESIDENCE ET BOULANGERIE. BIEN LOUEE.

ONZIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre F, sur un certificat d'arpentage daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit lot commençant à une distance de soixante-cinq (65) pieds trois (3) pouces de l'encoignure des rues Villeré et Conti et mesurant soixante et onze (71) pieds, quatre (4) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré, sur une première profondeur de soixante quatre (64) pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, il se retrécit vingt trois (23) pieds neuf (9) pouces et une deuxième profondeur de trente deux (32) pieds à la ligne du fond sur laquelle il mesure quarante sept (47) pieds, neuf (9) pouces et quatre (4) lignes et une profondeur de quatre vingt seize (96) pieds sur la ligne de côté opposée vers la rue St Louis.

Nos 1523-25 RUE CONTI UN JOLI COTTAGE DOUBLE.

DOUZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre G, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel, ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de soixante quatre (64) pieds de l'encoignure des rues Villeré et Conti et s'étendant vers la rue Marais mesurant trente-deux (32) pieds de face à la rue Conti, sur quatre-neuf (93) pieds deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

No 1231 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

TREIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Nord Liberté et St-Claude, désigné par le No sept (7) sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après ledit certificat d'arpentage commençant à une distance de vingt huit (28) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues Nord Liberté et Dumaine, et s'étendant vers la rue St Claude, mesurant dix huit (18) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur une première profondeur de quatre vingt sept (87) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Nord Liberté, de là s'élargissant de vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine, allant à la rue Nord Liberté, sur laquelle rue ledit lot a une autre profondeur et façade de neuf (9) pieds deux (2) pouces et mesurant quatre vingt seize (96) pieds six (6) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue St Claude, et a une largeur dans le fond de quarante six (46) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes.

2133 RUE CANAL RESIDENCE BUVETTE ET SALON DE BARBE.

QUATORZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante sept (57) pieds huit (8) pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Canal et Galvez. Cette propriété est vendue sujette à un bail à un loyer mensuel de $50 00 par mois, lequel bail expirant le 10 décembre 1903, et lequel est sujet à un renouvellement pour cinq ans du 10 décembre 1903, au même loyer à l'option du locataire et auquel droit de renouvellement le locataire s'est déjà prévalu à la connaissance du présent propriétaire de la propriété. Le tout d'après un bail écrit enregistré dans le livre du Bureau des Transferts de cette paroisse 184, fo 45.

Nos 112-14 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

QUINZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de Cour, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de l'encoignure des rues Canal et Galvez et s'étendant vers la rue Iberville, mesurant trente (30) pieds de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57) pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 116-18 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

SEIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre de terre est contigu au lot B ci dessus décrit sur son côté vers la rue Iberville, mesurant trente (30) pieds deux (2) pouces de face à la rue Galvez, sur cinquante sept (57) pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1801 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE.

DIXSEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre A, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1902, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot ou portion de terre, commençant à une distance de soixante treize (73) pieds, onze (11) pouces et trois (3) lignes de l'encoignure des rues Derbigny et Dumaine et s'étendant vers la rue Roman, mesurant dix huit (18) pieds trois (3) pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1813-15 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE.

DIXHUITIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot est contigu au lot A sur son côté vers la rue Roman, et mesurant trente cinq (35) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110') pieds, dix (10") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1823-25 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE AVEC DEUX ETAGES DANS LE FOND

DIXNEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt quatorze (94) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de l'encoignure des rues Dumaine et Roman, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Dumaine sur cent (100) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1900-02 AVENUE DE L'ESPLANADE UNE BATISSE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

VINGTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Prieur, Johnson et Chemin du Bayou, désigné [illegible] sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D, ledit [illegible] mesurant trente deux (32) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade sur quatre vingt deux (82) pieds de profondeur et façade sur la rue Prieur, soixante seize (76) pieds huit (8) pouces et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé et une première largeur dans le fond, commençant de la rue Prieur sur une ligne parallèle à l'avenue de l'Esplanade de vingt (20) pieds onze (11) pouces quatre (4) pieds sept (7) pouces et alors une deuxième largeur aussi parallèle à l'avenue de l'Esplanade de onze (11) pieds [illegible] lignes.

1832 41 RUE DUMAINE UN COTTAGE DOUBLE

VINGT ET UNIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et Ste Anne désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession, Division D et d'après lequel ledit lot mesurant trente trois (33) pieds un (1) pouce et deux (2) lignes de face à la rue Dumaine sur soixante quatre (64) pieds [illegible] pouces de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Roman.

SUR LES CONDITIONS de un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs [illegible] garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'au paiement final, cinq (5) 0/0 pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès pour forcer la collection des billets, la propriété devant être conservée assurée et la police ou les polices à dessus de cas devant être transférées au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication de façon à lier la vente, les actes de vente devant être passés pardevant ROBERT P. UPTON un notaire de cette ville aux frais des acquéreurs.

THOMPSON B. WALKER, AVOCAT.

16 août—16 23 30—sep 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour placement.

Deux encoignures marquantes

Et terrains améliorés contigus,

Rue Deléry à l'encoignure de la rue Bienvenu,

Et immédiatement vis-à-vis

Des Casernes des Etats-Unis.

In re Mme Charles L. Kortman et a s versus Hélène N. Gousy, une mineure.

No ——— —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune. —JEUDI, le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 21e jour d'août 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Honorable John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire de Mme Charles T. Kortman et als versus Hélène N. Gousy une mineure, il sera vendu à l'enchère publique

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deléry, Bienvenu, Tricou et Delaronde désigné comme lot No — lequel mesurant 35 pieds de face à la rue Deléry, sur une profondeur de 134 pieds et façade à la rue Bienvenue, d'après un plan par J. Pilié, le 1er septembre 1836.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet 82 borné par les rues Tricou, Delaronde, Deléry et Bienvenu, désigné par le No 8, et mesurant d'après le devis le 18 juin 1870, par Hy. A. Boudousquié, architecte, 29 pieds, 10 pouces de face à la rue Deléry, sur 134 pieds, 4 pouces de profondeur, ledit lot formant une partie d'une étendue de terre, acquise conjointement par P. Miller et V. Miller, en indivision d'après un acte pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 16 mai 1869 et par acte par devant Oscar Drouet, notaire, le 24 juin 1870.

Les améliorations sur la propriété premièrement et deuxièmement décrite comprenant un cottage double en bois, connu comme les Nos 400 et 402 rue Deléry, à l'encoignure de la rue Bienvenu, et une bâtisse en bois à un étage, portant le numéro municipal 404 rue Deléry, et un cottage double et un cottage simple dans le fond desdits lots et portant les numéros municipaux 6319-21 et 63[illegible]5 rue Bienvenu, le tout loué à bas prix à de bons locataires, mais susceptible à des revenus augmentés.

3° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le 3eme District dans l'ilet [illegible] borné par les rues [illegible] Jumonville, Tricou et Deléry, désignés comme lots 1 et 2 mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade à la rue Deléry, sur 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles, plus ou moins. Les améliorations comprenant une maison double en bois à l'encoignure des rues Deléry et Bienvenu.

4° Une certaine portion de terre dans le 3me district, dans l'ilet No 83, borné par les rues Bienvenu, Deléry, Jumonville et Tricou, désigné comme lot 22, et mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Bienvenu sur cent pieds 9 pouces et 2 lignes, laquelle portion de terre est une partie dudit lot 22 d'après le plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 21 avril 1875 et déposé en l'étude de A. Barnett ancien notaire.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Martin S. Mahoney, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Résidence de Choix.

La jolie résidence en bois, commode et moderne, à deux étages avec terrains spacieux et embellis

No 1121, rue Première,

Entre les rues Camp et Magasin.

No 64 816—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Succession de Caroline H. Curtius.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI le 22 septembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé en Cour ouverte par l'Hon. W. B. Sommerville le 21 août 1903 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Caroline H. Curtius, dossier No 64 816 de ladite Cour et pour effectuer un partage il sera vendu à l'enchère publique viz

1. Deux certaines portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasins, Première et Philippe; lesdits lots sont contigus et sont désignés par les lettres G et H sur un croquis fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 9 avril 1889 et annexé à un acte passé pardevant Chas. T. Soniat notaire, le 10me jour d'avril 1889 et d'après lequel croquis lesdits lots mesurant chacun vingt pieds de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot G est celui le plus près de la rue du Camp et est composé d'une partie du lot 10 et d'une partie du lot 11 et le lot H est le plus près de la rue Magasin et est composé du reste de la partie du lot 11 d'après le plan de B. Buisson voyer daté le 25 avril 1842 et déposé dans les registres de F. Trudeau, ancien notaire.

2. Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et mesurant dix neuf pieds quatre pouces de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant partie du lot désigné par la lettre F sur un croquis d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds ci-dessus référé et est contigu audit lot G, et laquelle portion formant une partie du lot F et composé de parties des lots 9 et 10 sur un plan par le susdit B. Buisson, le tout des propriétés ci dessus premièrement et deuxièmement décrites devant être vendues en bloc.

Les améliorations comprennent la résidence moderne élégante et commode en bois, à deux étages, désignée par le numéro municipal 1121 rue Première, subdivisée en salle de réception, salon, bibliothèque et salle à manger, vaste [illegible] et office cuisine et etc., grandes et bien ventilées chambres à coucher avec placards pour linge attachés, chambre à bain, etc., chambres pour domestiques dans le fond, hangar pour bois et charbon. La résidence est bâtie retirée de la rue et [illegible] avec jolie pelouse sur le côté, ornée d'une gentille grille en fer [illegible] etc.

Le voisinage est excessivement attrayant, et est à proximité de tous chars [illegible], églises, marchés et écoles. Ceci est une occasion exceptionnelle de se procurer une jolie résidence moderne.

Conditions — Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1903, devant être assumées par l'acquéreur en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. C. Marx, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Saunders & Gurley, avocats.

22 août — 22 23 30 — sept 6 13 20 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

American Brewing Co. vs C. B. Murphy

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 12,774—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, le MARDI, 15 septembre 1903, à 11 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Le contenu d'une Buvette, consistant en Vins et Liqueurs, aussi un National Cash Register, Cigares, Tables, Verrerie, Chaises, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. 6 sept—6 13 15

VENTES A L'ENCAN.

Sam. H. Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Carter, Crome Co Ltd et als vs Aron Co Ltd. No 71,326—Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans.

Le stock entier consistant en marchandises sèches, variété, articles de fantaisie, etc., et les installations, comptoirs et vitrines.

PAR SAM. H. STERN, Encanteur—LUNDI, le 14 septembre, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 1019 rue du Canal, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 5 septembre 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'enchère publique le ci dessus.

Gustave Lehman Jr, Receveur.

Ernest T. Florance, Avocat

Conditions—Comptant. 9 sept—9 13 14

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le cottage résidence simple désirable et moderne, No 422 rue Audubon, entre les rues Anne et Esther, dans la partie supérieure du Sixième District.

Les terrains 75x120

P. G. Riddell et als vs Mme Mary Hicks et als

No 70,602—Division D — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER Encanteur — Bureau 731 rue Commune—JEUDI le 24 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre rendu le 12 août 1903 et signé le 19 août 1903, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir

Toute cette certaine portion ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et privilèges et dépendances la dessus appartenant ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Anne, Broadway, Audubon et Esther, mesurant soixante quinze (75) pieds de face à la rue Audubon, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles et commençant à un point sur ladite rue Audubon, soixante quinze (75) pieds de l'encoignure des rues Anne et Audubon et courant soixante-quinze (75) pieds sur la rue Audubon vers la rue Esther.

Les améliorations consistent en un cottage résidence simple, couvert en ardoises, retiré de la rue et entouré d'une grille en fer, contenant vestibule, salon, deux (2) chambres à coucher séparées par chambre à bain et placard à linge, grande salle à manger, cuisine, escalier entre les deux dernières chambres conduisant aux chambres à coucher en haut, [illegible] à coucher [illegible] chambre à bain [illegible] la boiserie est unie à [illegible]. La maison est entièrement bien tapissée et peinte d'un bout à l'autre. De jolies manteaux de cheminées et tuiles. Tuyaux pour gaz et fils (invisibles) pour la lumière électrique, galerie sur le devant et dans le fond, grande cour de côté pour poissons et fleurs, allées en briques et Schillinger en avant, égout sous terrain, deux citernes, deux latrines, maison de blanchissage, case à charbon et deux chambres dans la cour pour [illegible] et cour, beaux arbres ombrageux. Une résidence idéale. Voisinage aristocratique accessible par les chars de l'avenue St Charles ou de la rue Colisée.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans ou un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit, s'il y en a, devant porter huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey Jr, notaire de cette ville aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer en plus de son enchère les taxes de 1903 et payer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat, sujet au bail de propriété à raison de trente-cinq ($35) dollars par mois à Victor Loisel, s'étendant jusqu'au 30 septembre 1904, les billets du loyer non échus jusqu'au moment de la vente devant être délivrés à l'acquéreur, celui-ci devant rendre compte audit [illegible] pour la partie du mois lequel aura déjà commencé à courir.

23 août—23 30—sept 13 20 24

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Double

Rémunérateur,

442 et 444 rue Philip.

Entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Bridget Ford, Veuve de Patrick Trower.

No 70 4-2—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 21 août 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Philip entre Tchoupitoulas et Rousseau, contenant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Soraparu, mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 1[illegible]9 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1903. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. P. Léopold notaire aux frais de l'acquéreur.

E. B. McCaleb Jr., avocat.

23 août—23 30—sept 6 13 20 2[illegible]

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.